



# Bref-Infos

## Les CACES

### ● Qu'est-ce qu'un Caces ?

Un Caces est un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité. Ce n'est ni un diplôme ni un titre de qualification professionnelle. Un Caces permet de contrôler les connaissances et le savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité.

### ● Qui doit avoir un Caces ?

Toute personne conduisant un engin (chariot élévateur, engin de chantier...). Les artisans ne sont pas soumis aux mêmes obligations, ils peuvent « s'auto-autoriser » à conduire un engin.

### ● Est-ce que je peux conduire tous les engins avec un Caces ?

NON. Il existe un Caces par engin. Pour conduire un engin, il faut donc être titulaire du Caces qui lui correspond.

### ● Mais quels sont les différents Caces ?

Il existe plusieurs grandes familles d'engins, elles-mêmes divisées en catégories avec un Caces pour chacune d'elles.

- Engins de chantier de travaux publics : 372M
- Grues à tour (377M), Grues mobiles (383M), Grues auxiliaires de chargement de véhicules (390)
- Nacelles (on parle de « Plates-formes élévatrices mobiles de personnes » ou PEMP) : 386
- Chariots élévateurs (magasinage) : 389

### ● J'ai un Caces 372M catégorie 3, ai-je automatiquement le droit de conduire les engins de la catégorie 1 ?

NON. Il n'y a pas d'équivalence entre les différentes catégories d'une même famille de Caces.

Mais, le chef d'entreprise peut délivrer sous sa propre responsabilité une autorisation de conduite pour des engins de la même famille mais de capacité inférieure à condition de prévoir une formation complémentaire et d'en conserver la preuve.

### ● Le Caces suffit-il pour conduire un engin ?

NON. Avant de vous confier la conduite d'un engin, votre employeur doit vous délivrer une autorisation de conduite après :

- S'être assuré que vous êtes apte médicalement (visite par la Médecine du Travail).
- Vous informer sur les lieux et les instructions à respecter sur le site.

### ● Et si je suis intérimaire ?

C'est l'entreprise de travail temporaire qui vous fait passer le Caces dont elle a besoin. Mais c'est l'entreprise utilisatrice qui va délivrer l'autorisation de conduite.

### ● Le Caces est-il vraiment obligatoire ?

NON, c'est seulement une recommandation.

Par contre, il est obligatoire de suivre une formation (qui peut être interne) et d'avoir une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Le fait de ne pas posséder le Caces peut être problématique pour l'employeur (pour les assurances, en cas d'accident...).

### ● Et si je change de travail ?

Votre Caces est toujours valable. Par contre, votre nouvel employeur devra vous délivrer une nouvelle autorisation de conduite.

Si vous conduisiez des engins sans avoir le Caces (uniquement grâce à une formation interne et à l'autorisation de conduite), vous devez à nouveau suivre une formation et avoir une autorisation de conduite.

### ● Quelle formation ?

Formation en 2 parties :

- 1 partie théorique qui peut être commune à plusieurs catégories d'une famille de Caces.
- 1 partie pratique dont la durée varie selon l'expérience du stagiaire.

### ● Quel examen et qui délivre le Caces ?

Vous devez suivre une formation pour vous préparer à l'examen (tests théoriques et pratiques). C'est un « organisme testeur » (différent de l'organisme de formation) qui vous contrôle et vous délivre le Caces.

### ● J'ai seulement réussi une partie des épreuves, que se passe-t-il ?

Vous gardez le bénéfice de la partie réussie (pratique ou théorique) dans un délai de 6 mois maximum, à condition de repasser avec le même organisme le test auquel vous avez échoué.

### ● Combien de temps est valable mon Caces ?

Un Caces est valable entre 5 et 10 ans selon la catégorie. Au bout de ce laps de temps, vous devez suivre à nouveau une formation. Vous devrez à nouveau réussir les épreuves théoriques et pratiques.

### ● Quel est le prix d'un Caces et sa durée ?

En général, la formation dure quelques jours.

Les prix sont très variables selon le type de Caces, les organismes, la durée, le matériel mis à disposition (certains engins sont plus coûteux que d'autres)... Les organismes proposent souvent un tarif particulier si vous passez plusieurs Caces.

# Les chariots élévateurs (magasinage)

	Numéro	Type d'engin	Durée de validité
	R389 Catégorie 1	Transpalette à conducteur porté et préparateur de commande au sol (levée inférieure à 1m)	5 ans
	R389 Catégorie 2	Chariot tracteur à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000kg	5 ans
	R389 Catégorie 3	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000kg	5 ans
	R389 Catégorie 4	Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000kg	5 ans
	R389 Catégorie 5	Chariot élévateur à mât rétractable	5 ans
Camion transportant des chariots élévateurs	R389 Catégorie 6	Hors production (transfert, démonstration, maintenance...)	5 ans
	R423 et R318	Pont roulant	5 ans

Attention ! Les Caces les plus demandés sont les 1, 3 et 5.

Retrouvez notre fiche métier de magasinier sur notre site internet : [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr) (rubrique « métier »).

Coût d'un Caces : 400 à 600€ environ.

# Les grues

	Numéro	Type d'engin	Durée de validité
	R377M	Grue à tour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• GMA (grue à tour à montage automatisé)</li> <li>• GME (grue à tour à montage par éléments)</li> </ul>	5 ans
	R390	Grue auxiliaire de chargement de véhicule	5 ans
	R383M	Grue mobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1A : treillis sur porteur</li> <li>• 1B : télescopiques automotrices ou sur porteur</li> <li>• 2A : treillis sur chenilles</li> <li>• 2B : télescopiques sur chenilles</li> <li>• 2C : treillis sur rails</li> </ul>	5 ans

Coût d'un Caces :
 

- 377M : 4 000 à 5 000€ environ
- R390 : 600 à 800€ environ
- R383M : 3 000 à 4 000€ environ

Retrouvez notre fiche métier de grutier sur notre site internet : [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr) (rubrique « métier »).

# Les engins de chantier

	Numéro	Type d'engin	Durée de validité
	R372M catégorie 1	Tracteur et petit engin de chantier mobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracteur agricole (moins de 50 CV)</li> <li>• Mini-pelle (moins de 6t)</li> <li>• Mini-chargeur (moins de 4, 5t)</li> <li>• Moto basculeur (moins de 4, 5t)</li> <li>• Petit compacteur (moins de 4, 5t)</li> <li>• Machine à peindre les lignes sur les chaussées...</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 2	Engin d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pelle (plus de 6t)</li> <li>• Engin de fondations spéciales, de forage, de travaux souterrains...</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 3	Engin d'extraction à déplacement alternatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bouteur, Bull</li> <li>• Tracteur à chenilles</li> <li>• Pipelayer</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 4	Engin de chargement à déplacement alternatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargeuse</li> <li>• Chargeuse pelleuse</li> <li>• Tractopelle</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 5	Engin de finition à déplacement lent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finisseur</li> <li>• Machine à coffrage glissant</li> <li>• Répandeur de chaux</li> <li>• Graviillonneur automoteurs</li> <li>• Pulvi-mixeur</li> <li>• Fraiseur...</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 6	Engin de réglage à déplacement alternatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveleuse</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 7	Engin de compactage à déplacement alternatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compacteur</li> <li>• Cylindreur</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 8	Engin de transport ou d'extraction transport : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tombereaux, dumper</li> <li>• Décapeuse</li> <li>• Tracteur agricole (plus de 50 CV)</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 9	Engin de manutention : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot-élévateurs de chantier ou tout terrain de type Manitou</li> <li>• Télescopique</li> <li>• Mât fixe tous terrains</li> </ul>	10 ans
	R372M catégorie 10	Hors production (chargement, essai, déplacement)	10 ans
	PEMP R386	Plateforme élévatrice mobile de personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe A : élévation verticale (catégories 1A, 2A, 3A)</li> <li>• Groupe B : élévation multidirectionnelle (catégories 1B, 2B, 3B)</li> </ul>	5 ans

Retrouvez notre fiche sur les métiers des travaux publics sur notre site internet : [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr) (rubrique « métier »).

## Cas particulier pour les tracteurs

1. Pour les exploitants agricoles et les personnes travaillant dans les coopératives agricoles.

- Aucune obligation vis-à-vis du Code de la Route et du Code du Travail.

2. Pour les agents communaux (dérogation depuis mars 2012) et les affouagistes qui coupent du bois dans les bois communaux (si c'est dans un bois privé voir cas n°3).

- Permis B quelle que soit la distance à parcourir.
- Autorisation de conduite délivrée par l'employeur (formation en interne ou Caces n°372 catégorie 8).

3. Pour les autres utilisateurs (un particulier, un salarié dans les travaux publics...).

- Permis C ou CE.
- Autorisation de conduite délivrée par l'employeur (formation en interne ou Caces n°372 catégorie 8).

Coût d'un Caces : 800 à 1 000€ environ

# Organismes de formation (liste non exhaustive)

## ● Formations longues et diplômantes

Ces formations sont susceptibles d'être financées par le Conseil Régional de Bourgogne pour les demandeurs d'emploi.

### Pour les engins de travaux publics (en 2013) :

- Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural (validation de 3 caces au choix dans la catégorie R372M, sauf la n°5) avec le CFPPA de Semur-Châtillon (03.80.91.43.20.)

### Pour les chariots élévateurs (en 2013) :

- Action courte qualifiante magasinage (validation des caces 1, 3 et 5) avec le CFCR Benoît à Louhans (03.85.75.01.32.)
- Action courte qualifiante agent magasinier (validation des caces 1, 3 et 5) avec le Greta d'Avallon (03.86.34.18.66.)
- Titre professionnel d'Agent magasinier (validation des caces 1 et 3) avec Forget Formation Dijon (03.80.54.97.75.)
- Titre professionnel d'Agent magasinier (validation des caces 1 et 3) avec Forget Formation Chalon (02.43.11.11.71.)
- Titre professionnel d'Agent magasinier (validation des caces 1, 3 et 5) avec l'INFA de Nevers (03.86.93.05.05.)
- Titre professionnel de Préparateur de commandes en entrepôt (validation du caces 1) avec l'AFPA de Chevigny (www.afpa.fr)

## ● Formations courtes (liste non exhaustive)

### CÔTE D'OR

Organisme	Chariots élévateurs	Grues	Engins de chantier
AFT de Longvic (03.80.63.19.20.)	• R389 : 1, 3 et 5	• R390	• R372M : 1, 4, 9 • PEMP R386 : 1B, 3B
APAVE Dijon	• R389 : 1, 3 et 5 • R423/318		• PEMP R386 : 1B, 3B
CFPPA à Châtillon sur Seine (03.80.91.43.20.)	• R389 : 1, 3 et 5		• R372M : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10
Forget Formation Dijon (03.80.54.97.75.)	• R389 : 1, 3 et 5	• R390	• PEMP R386 : 1B, 3B
Greta 21 de Fenay (03.80.36.66.98.)		• R390	• R372 : 1, 2, 4, 7, 8, 9 et 10 • PEMP R386 : 1A, 1B, 3A, 3B
Greta Auxonne (03.80.27.04.00.)	• R389 : 1, 3 et 5		
Jungheinrich à Dijon	• R389 : 1 à 6		
Preventialis Dijon (08 26 81 81 21)	• R389 : 1 à 6 • R423	• R390 • R377	• R372 : 1 à 10 • PEMP R386 : toutes catégories
ERTF Couternon (03 80 60 86 44)	• R389 : 1 à 6 • R423/318	• R390 • R377 • R383M	Voir organisme

### SAÔNE-ET-LOIRE

Organisme	Chariots élévateurs	Grues	Engins de chantier
APAVE Chalon (03.85.48.78.78.)	• R389 : 3		• PEMP R386 : 3B
AFT Champforgeuil, (03.85.41.13.82.)	• R389 : 1, 3 et 5	• R390	• R372M : 1, 4 et 9 • PEMP R386 : 1B, 3B
CFCR Benoît à Louhans (03.85.75.01.32.)	• R389 : 1, 3 et 5	• R390	• R372M : 1, 2, 4, 8, 9 et 10 • R386 : cat. 1B et 3B
Forget Formation Chalon (02.43.11.11.71.)	• R389 : 1, 2, 3, 5, 6	• R390	• R372M : 1, 2, 4, 9 et 10 • PEMP R386 : 1B et 3B
Greta Sud Bourgogne à Chalon et Autun (03.85.99.00.02.)	• R389 : 1, 3 et 5		
GTIF de Montceau-les-Mines (03.85.58.59.28.)	• R389 : 1 à 6	• R390	• R372M : 1, 2, 4, 8, 9 et 10 • PEMP R386 : 1A, 1B, 3A, 3B
Manitowoc à La Clayette (03.85.28.25.89.)		• R377M GMA et GME • R383M : 1B	
Neptune RH de Montceau-les-Mines (03.85.67.10.06.)	• R389 : 1 à 6 • R423	• R377M GME et GMA • R390 • R383M : 1A, 1B, 2A, 2B, 2C	• R372M : 1 à 10 • PEMP R386 : 1A-3A, 1B-3B
Norisko de St Vallier (03.87.38.46.87.)	• R389 : 1 à 6	• R390 • R383M : 1B	Uniquement pour les salariés • R372M : 1 à 10 • PEMP R386 : toutes les catégories

### NIÈVRE

Organisme	Chariots élévateurs	Grues	Engins de chantier
Paradis Formation de Nevers (03.86.23.02.22.)	• R389 : 1 à 6	• R390	• R372M : 1, 2, 3 (en intra uniquement), 4, 6, 7, 8, 9 et 10 • R386 : 1B, 3B
C2F à Nevers (06.10.36.02.10.)	• R389 : 1 à 6	• R390	• R372M : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 • PEMP R386 : 1B et 3B

Pour les formations en Rhône-Alpes ou en Franche-Comté :

- Rhône-Alpes : [www.rhonealpes-orientation.org](http://www.rhonealpes-orientation.org)
- Franche-Comté : [www.efigjp.org](http://www.efigjp.org)

### YONNE

Organisme	Chariots élévateurs	Grues	Engins de chantier
AFT d'Auxerre (03.80.63.19.20.)	• R389 : 1, 3 et 5	• R390	• R372M : prochainement • PEMP R386 : 1B, 3B
C2F à Appoigny et Sens (06.10.36.02.10.)	• R389 : 1 à 6	• R390	• R372M : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 • PEMP R386 : 1B et 3B
Forget Formation à Auxerre (02.43.11.11.89.)	• R389 : 1, 2, 3, 4 et 5	• R390	• R372M : 1, 2, 4, 7, 9 et 10 • PEMP R386 : 1B, 3B (3A et 1A de temps en temps)
Greta Yonne Nord à Sens (03.86.65.87.30.)	• R389 : 1, 3 et 5		
Greta Avallon (03.86.34.18.66.)	• R389 : 1, 3 et 5		

Le Bref Infos est édité par la MIP de Louhans

Abonnement pour un an, 10 numéros + additifs (fiches métier) : 42 € pour participation aux frais

Responsable de la publication : Christian Marie, président

Coordination : Nathalie Coeur

Rédaction : Perrine Lesavre

